

Département : INDRE

Date d'envoi : 14 avril 2016

Réuni le 25 mars 2016, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennas a pris les décisions suivantes :

I. Vote du C.A. 2015

Budget principal

Section fonctionnement : Dépenses 350 064.40 €

Recettes 387 462.73 €

Excédent d'exercice : 37 398.33 €

Excédent de clôture : 284 595.60 €

Section d'investissement : Dépenses 303 493.33 €

Recettes 242 256.18 €

Déficit d'exercice : 61 237.15 €

Déficit reporté : 111 218.53€

Restes à réaliser recettes : 504 939.46 €

Restes à réaliser dépenses : 514 000 €

Tous ces résultats sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

L'affectation du résultat de fonctionnement : 120 279.07 € pour financer l'investissement et 164 316.53 € en report à nouveau en recettes de fonctionnement.

Service assainissement

La section d'exploitation laisse apparaître un excédent d'exercice de 459.65 € mais un excédent de clôture de 38 286.25 €

La section investissement : excédent exercice 1 018.08 € et un excédent de clôture de 10 883.25 €

Les comptes de ce service sont unanimement approuvés.

CCAS

La section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 1 477.71€ mais un excédent de clôture de 2 458.90€

Les comptes de ce service sont unanimement approuvés.

II. Approbation du compte de gestion 2015

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité pour les comptes de gestion 2015 de la Trésorerie.

III. Vote des taxes locales

Le conseil municipal a décidé **de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

IV. Vote du budget 2016

Le conseil municipal a voté à l'unanimité des budgets 2016 (budget principal, budget assainissement, et CCAS) qui s'équilibrent à :

- **Budget Principal** en fonctionnement **475 266.53€**, et en investissement **804 556.99€**.

- Budget **Assainissement** en fonctionnement **76 940.25€** et en investissement **37 373.25€**.

- **CCAS 5 958.90€**

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions communales comme suit : compte 6574 : 4000€

Nom Association bénéficiaire	Montant en euros
A.F.N.	210.00
A.F.R. + Club du 3 ^{ème} Age	310.00
A.F.R. Aides ménagères	120.00
Amicale secrétaire de Mairie	30.00
Club Gymnastique Volontaire RIVARENNES	250.00
Comité des Fêtes des Nébilons	200.00
Comité des Fêtes de RIVARENNES	460.00
Le coup de pouce épicerie sociale	179.10
Football ST GAULTIER	152.00
Mieux Vivre.	500.00
Association sportive du Collège Jean Moulin	20.00
Prévention Routière	31.00
Amicale des donateurs de sang St Gaultier	20.00
ALLEGRO	50.00
Jumelage	200.00
PEEP la « Récréation » Thenay-Rivarennas	60.00
Familles rurales de Thenay	20.00
Agir pour sourire	30.00
AAPPMA Le Gardon	50.00
SPA	258.43
Brenne Initiative	150.00
Indre nature	30.00
Curie	50.00
F.F.R.P.	50.00
Ecole de Rivarennas	50.00
Divers	519.47
TOTAL	4000.00

V. Admissions en non-valeur

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur présenté par le Maire.

VI. Délibérations

Le conseil municipal prend plusieurs délibérations :

- Délibération affectation des résultats budget principal
- Délibération affectation des résultats budget assainissement
- Vote des taux
- Remboursement achats M. Blusseau pour la commission jeunesse

VII. Débat d'orientation budgétaire CDC

Monsieur le Maire présente l'orientation budgétaire de la CDC.

VIII. Questions diverses

Le conseil municipal décide l'achat d'un bandeau affiche pour les manifestations à l'entreprise PROD PERSO.

Le conseil municipal décide de s'accorder un temps de réflexion pour la prise de décision concernant l'assurance dommage ouvrage de la construction de la maison d'accueil familial.

Le maire expose la situation du défibrillateur, l'entreprise **lichoc** qui était chargé de sa maintenance jusqu'à maintenant a cessé son activité.

Le conseil municipal décide que la maintenance du défibrillateur sera réalisée par l'entreprise **Défibril** basé à Nice et conseillé par l'association des Maires de l'Indre.